

POUR LA SUITE DU MONDE...

Bulletin d'information à périodicité variable
de l'Association des professeures et professeurs retraités
de l'Université du Québec à Montréal

n° 16 / mai 2001

La retraite en dents de scie :

Métaphore

Pierre Mayrand

Depuis que je présentais,
lors de ma prise de retraite, il y a quatre ans,
les énergies vitales qui me poussaient à entreprendre
une deuxième vie active
(communiqués, conférence du midi),
mes occupations auront évolué en dents de scie,
soit ainsi que l'on débite un tronc d'arbre,
en commençant par la partie
la plus mordante de l'outil,
nécessitant que l'on y mette tout le poids
de son corps.
Puis, lorsque l'arbre ébranlé est bien entamé,
prêt à céder,
on utilisera la partie la plus fine de la scie,
ultime accompagnement d'un dialogue
entre la main, l'outil, la vie sevrée.
C'est ainsi, sous forme de métaphore,
que je perçois le passage d'une vie torrentielle
à celle mêlée aux eaux de l'estuaire
où les temps de la vie se poignent
pour former le bel océan
(celui de l'âme)
par lequel s'exprime l'équilibre planétaire.

Sommaire

Histoire brève de l'APR-UQAM (1996-2001) <i>Eric Volant</i>	2
La sociologie se « néolibéralise » <i>Jacques Lazure</i>	4
Le développement d'un projet de coopération internationale <i>Guy Goulet</i>	5
L'accessibilité à l'Université <i>Pierre-Yves Paradis</i>	9
Documents pour la réunion statutaire annuelle de l'assemblée générale	
Rapport du président	12
Rapport du trésorier et du registraire	15
Rapport de la secrétaire	19
Rapport de la directrice du Bulletin	19
Rapport du comité des activités culturelles et sociales	20
Procès-verbal de la réunion statutaire annuelle 2000 de l'assemblée générale	21

Histoire brève de l'APR-UQAM (1996-2001)

Peu avant de quitter la présidence de l'APR-UQAM, Yvon Pageau signa dans *SPUQ-Info*, à l'occasion du 25^e anniversaire du SPUQ, une « Petite histoire de l'APR-UQAM ». J'ai trouvé cette initiative fort stimulante pour notre mémoire collective : il est bon de nous souvenir des actes et des événements qui ont jalonné l'évolution de notre Association. Afin de poursuivre cette tradition, j'ai cru bon, en terminant mon mandat, de parcourir en quelques paragraphes la distance des cinq dernières années d'existence de l'APR-UQAM et d'en relever les faits les plus marquants.

1996-1997 fut l'année des innovations. À l'automne 1996, Jean-Guy Sabourin lance le premier numéro de *Pour la suite du monde...* Ce bulletin se présente sans prétention, avec un brin de folie et beaucoup de bonne humeur, comme un lien entre les professeurs retraités de l'UQAM. Pour nourrir la convivialité, les collègues retraités sont invités à un dîner mensuel au Salon des professeurs. La participation est modeste, mais la discussion va bon train. Le 18 février 1997, un protocole d'entente tripartite UQAM, SPUQ et APR-UQAM est signé *définissant les droits et les privilèges des professeurs, professeures à la retraite*. Ce protocole énonce clairement le principe de notre lien institutionnel avec l'UQAM et précise les activités d'enseignement, de recherche et de création et d'encadrement des étudiants que nous pouvons exercer au sein de l'UQAM. Le 11 avril 1997 a lieu l'assemblée de fondation de la Caisse d'Économie de l'UQAM, affiliée à la Caisse de la Culture, dont le centre de service ouvrira ses portes à l'automne 1997. Notre association s'engage dans cette belle aventure communautaire de concert avec les syndicats, les associations des cadres et des employés non syndiqués, ainsi que l'APRÈS-UQAM comme partenaires.

1997-1998 est l'année du rajeunissement des troupes. Plus de soixante départs volontaires entre mai et décembre ! Cela se fête, au SPUQ, le 2 octobre, et par la rectrice, le 18 décembre. Le Bulletin affiche en majuscules : « Nous sommes maintenant près de 150... » Issu de la nouvelle cohorte de membres, Roch Meynard, devenu aussitôt trésorier pour remplacer notre regretté collègue Claude Dubé, constitue un fichier-maître des professeurs retraités, qui sera constamment tenu à jour par le biais d'un recensement annuel des retraités, membres ou non de l'Association.

Grâce à l'imagination de Renée Legris et de Nathalie Langevin, l'organisation des visites culturelles et des causeries prend de l'ampleur. En avril 1998, la première bourse APR-UQAM, d'un montant de 2 000 \$, est attribuée à un étudiant de premier cycle selon les critères établis par le conseil 1996-1997. Un premier comité de travail est formé pour l'étude de faisabilité de l'intégration des retraités de 65 ans et plus au régime des assurances collectives de l'Université du Québec. Un avis fiscal du bureau d'experts Chabot Martin Paré tombe comme une tuile sur la tête de ceux de nos collègues qui ont pris leur retraite dans le cadre du programme de départs volontaires : la poursuite d'activités professorales, même autorisées par le protocole d'entente, pourrait être considérée par le fisc comme le maintien d'un lien d'emploi avec l'UQAM. Cet avis remet aussi en question l'article 5 du protocole, qui offre la possibilité d'une rémunération en argent. Louis Gill, premier vice-président du SPUQ, s'occupe activement de ce dossier et nous donne, au fur et à mesure, des clarifications.

1998-1999 est l'année de la consolidation. Les craintes suscitées par l'avis fiscal des experts s'évanouissent. Tandis que les visites culturelles, les causeries et les dîners au Salon des professeurs maintiennent leur cadence, le Bulletin fait peau neuve, grâce à la compétence éditoriale de la nouvelle directrice Rachel Desrosiers et à l'habileté informatique de Roch Meynard. Le conseil d'administration consacre plusieurs réunions à la réécriture des Statuts et règlements de l'Association, dont la nouvelle version est approuvée lors de l'assemblée générale du 19 mai 1999. Le 19 janvier 1999, le site Web de l'APR-UQAM est officiellement inauguré. C'est aussi l'année de l'élaboration d'un projet de statuts et de règlements de la future Fédération des retraités de l'Université du Québec, travail effectué par un comité provisoire de fondation, composé de Raymond Desjardins (APRÈS-UQAM), Claude Laine (UQTR) et moi-même. La fondation officielle de la Fédération (FRUQ) a lieu à Québec le 17 mars 1999.

1999-2000 est l'année de l'institutionnalisation des « Jeudis de l'APR-UQAM ». Le 18 novembre 1999, une table ronde est organisée pour souligner l'Année internationale des personnes âgées.

Les témoignages d'Anita Caron, d'Alfred Dubuc et de Pierre Mayrand sur leur « passion de faire » ont alimenté une discussion fort animée. De cet événement est né le projet des « Jeudis de l'APR-UQAM ». Durant l'hiver 2000, quatre rencontres ont lieu le quatrième jeudi du mois : repas convivial au Salon des professeurs, communication d'un de nos collègues actifs ou retraités sur un champ d'intérêt particulier. Dans la mouvance de la table ronde, plusieurs autres collègues retraités signent dans le Bulletin des articles où ils témoignent de leur « plaisir de faire » dans la ligne de leur carrière professionnelle ou de leur « virage vers des passions restées en veilleuse ». Sous la direction de Nadia Fahmy-Eid, un Comité d'aide pédagogique aux étudiants de l'UQAM (CAPE) a été mis sur pied. Un projet-pilote limité à la clientèle étudiante de la Faculté des sciences humaines débutera au cours de la prochaine année académique.

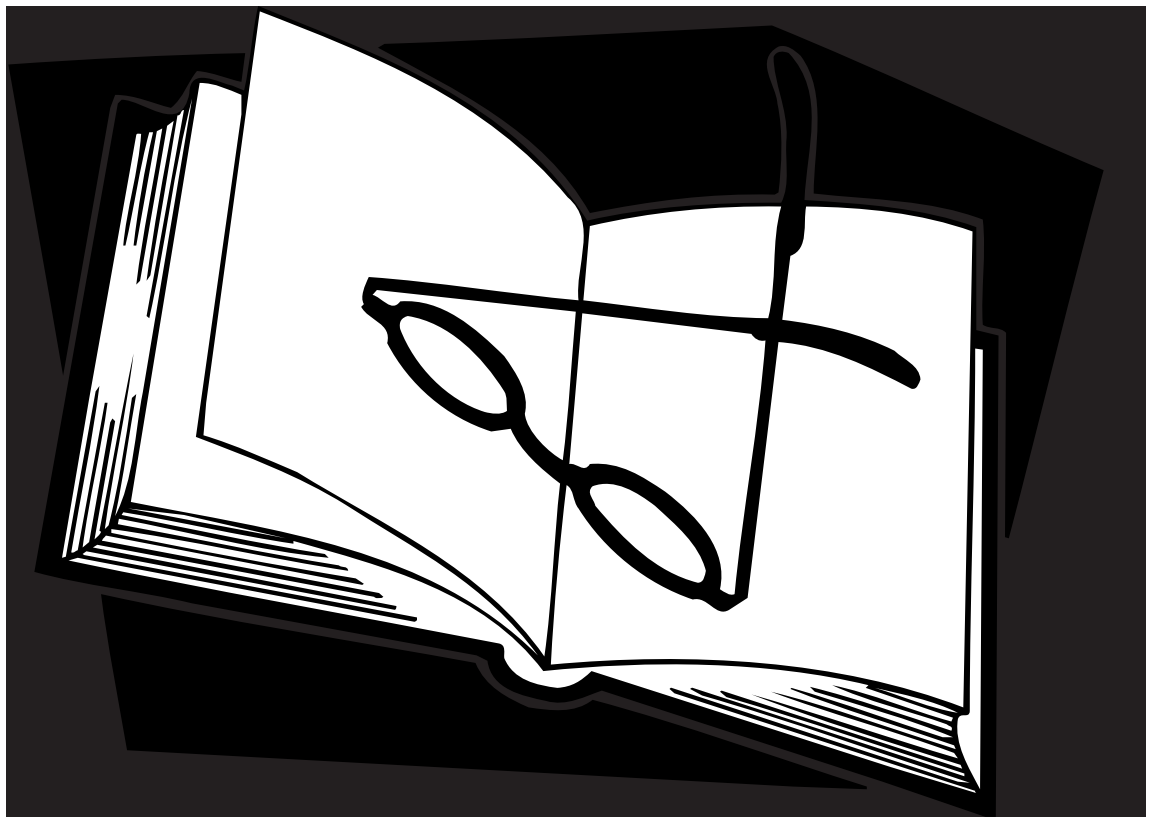
2000-2001 est une année d'interrogation et de consultation. Tandis que Suzanne Lemerise et Pierre-Yves Paradis donnent leur élan aux Jeudis de l'APR-UQAM et au Comité de valorisation du patrimoine de l'UQAM, le conseil d'administration s'interroge et consulte. Il s'interroge d'abord sur les enjeux et les effets pervers de la loi 102 en échangeant avec Michel Lizée, du CRUQ, et en participant aux assemblées de l'Alliance des associations de retraités. Il s'interroge sur la place et le rôle du professeur retraité à l'UQAM et invite le vice-recteur Mauro Malservisi pour une bonne discussion sur le sujet. Rachel Desrosiers lance dans le Bulletin une consultation auprès des membres afin de recevoir des idées et des suggestions concernant l'engagement social de l'APR-UQAM. Notre association étant membre de l'Association québécoise de défense des droits des retraités (AQDR), Marie-Claire Landry participe

au *Parlement des sages* à Québec. Un comité d'information et de réflexion a été formé en rapport avec le Sommet des Amériques et le Sommet des Peuples, qui ont lieu à Québec en avril 2001. Le Conseil s'interroge sur les demandes de la FRUQ concernant la couverture de l'assurance-maladie des retraités de 65 ans et plus, lorsque leur intégration aux assurances collectives de l'Université du Québec deviendra effective, nous l'espérons.

Ont été membres du conseil de l'APR-UQAM à l'un ou l'autre moment de ce modeste parcours : André Bergeron, Rachel Desrosiers, feu Claude Dubé, Joan Esar, Nadia Fahmy-Eid, Hélène Kayler, Marie-Claire Landry, Nathalie Langevin, Jacques Larue-Langlois, Jean-Claude Lavigne, Renée Legris, Suzanne Lemerise, Roch Meynard, Albert Morf, Pierre-Yves Paradis, Jean-Guy Sabourin, Jean-Robert Vanasse et Éric Volant.

Tout au long de ces années, l'APR-UQAM a su bénéficier de l'appui moral et financier du SPUQ. Nous soulignons l'apport de Simone Landry, Marc Lagana, Louis Gill, André Vidricaire, André Breton, Pierre Lebus et Bertin Trottier, avec une mention particulière à Michel Leclerc, Isabelle Durand et Céline Beaulieu.

Éric Volant



La sociologie se « néolibéralise »

Résumé, soumis par l'auteur, de la communication présentée au Jeudi de l'APR du 22 mars 2001

La sociologie n'échappe pas au courant funeste de néolibéralisme qui charrie toutes les activités humaines. Ce courant se distingue par son insistance sur la productivité économique à tout prix, au profit d'ailleurs des plus nantis et des plus puissants. Les normes sociales sont souvent régies par des intérêts principalement commerciaux, industriels et financiers, dans un contexte favorisant la liberté (pas humaine, mais économique!) à l'échelle mondiale. La force économique veut tout diriger dans le monde, obligeant à son service la puissance de l'État, de la loi, de la police et des grands médias de communication.

Tout cela s'opère sous la poussée d'une vision purement mécanique et statistique du progrès, d'où est souvent évacuée toute préoccupation éthique. Il s'agit de bouger économiquement tout le temps et de plus en plus vite, peu importe la direction du mouvement, la distribution de la richesse, les cul-de-sac où l'on s'engage et les catastrophes écologiques ou sociales que l'on provoque.

La sociologie est en passe de s'engouffrer dans cette sarabande de la production économique pour elle-même. Elle risque d'y perdre son âme. Car la sociologie, en tant même que science, ne peut se désintéresser du mieux-être des sociétés. Pour être complet, son champ épistémologique doit aussi embrasser les finalités et les valeurs qui gouvernent le comportement social. Le sens est omniprésent dans la conduite des sociétés. La sociologie doit s'attarder à le détecter, à l'analyser et à le comprendre. Or, elle ne peut révéler ce sens sans qu'inévitablement ne se profile la nécessité pour elle de prendre position sur lui, eu égard au mieux-être humain ou à son contraire qu'il implique. Le sens sous-entend toujours un axe, une direction, peu importe d'où ils viennent. Le sens est à la fois et forcément sens-signification et sens-direction, comme lorsqu'on dit : dans quel sens allez-vous ?

C'est le sens, cette réalité intangible, mais non moins incontournable, qui rend compte de la qualité de l'être humain et de la société. Pour la sociologie, ne pas s'en préoccuper, l'éviter de parti pris, ne pas l'évaluer, sous prétexte qu'elle doit rester neutre, la rend exsangue et stérile. Elle ne devient pleine-

ment elle-même que lorsqu'elle se fait « critique », c'est-à-dire lorsqu'elle est sensible aux orientations et valeurs maîtresses qui guident la société, lorsqu'elle met à nu ses déformations ou monstruosité, lorsqu'elle propose des moyens d'y remédier et, par là, de contribuer à l'avancement de la société et de tous ses membres.

Dans cette perspective, il y aurait avantage pour les sociologues de retourner continuellement aux sources mêmes de leur science, de se retremper sans cesse chez les penseurs qui furent les fondateurs et les pionniers. De Montesquieu à Condorcet, de Saint-Simon à Proudhon et à Comte, jusqu'à Durkheim, Marx, Weber et plusieurs autres moins connus, tous ont exercé une sociologie « critique ». Ce n'étaient pas des penseurs « neutres » : ils ont cherché à fournir des bases nouvelles et plus humaines à la société. Dans la même veine également, des réflexions théoriques et des études empiriques de type qualitatif, parce qu'elles sont plus propices à la découverte et à l'évaluation du sens, doivent s'imposer de plus en plus en sociologie. Même si elles prennent plus de temps à se compléter et ne s'inscrivent pas dans la logique effrénée de l'utilitarisme économique.

À mes yeux, il n'existe pas d'incompatibilité théorique, ni même pratique, entre le souci pour un sociologue d'appréhender les significations du social, de les critiquer résolument s'il y a lieu, de viser à construire une meilleure société, entre ce souci, dis-je, et la rigueur scientifique, l'usage éclairé des méthodes les plus éprouvées et le désir de la plus grande objectivité possible. Vouloir une société plus humaine ne représente pas plus (en fait beaucoup moins!) une entrave à la science authentique que, par exemple, le besoin de gloire personnelle, l'ambition démesurée, l'envie asséchante, l'inféodation encroûtée à une idéologie unique qui peuvent animer certains chercheurs.

Une sociologie tranquille, aseptisée, silencieuse sur la scène publique, béate dans sa tour d'ivoire, n'est pas une vraie sociologie! Elle n'a de sens plénier qu'en dérangeant la société!

Jacques Lazure

Le développement d'un projet de coopération internationale

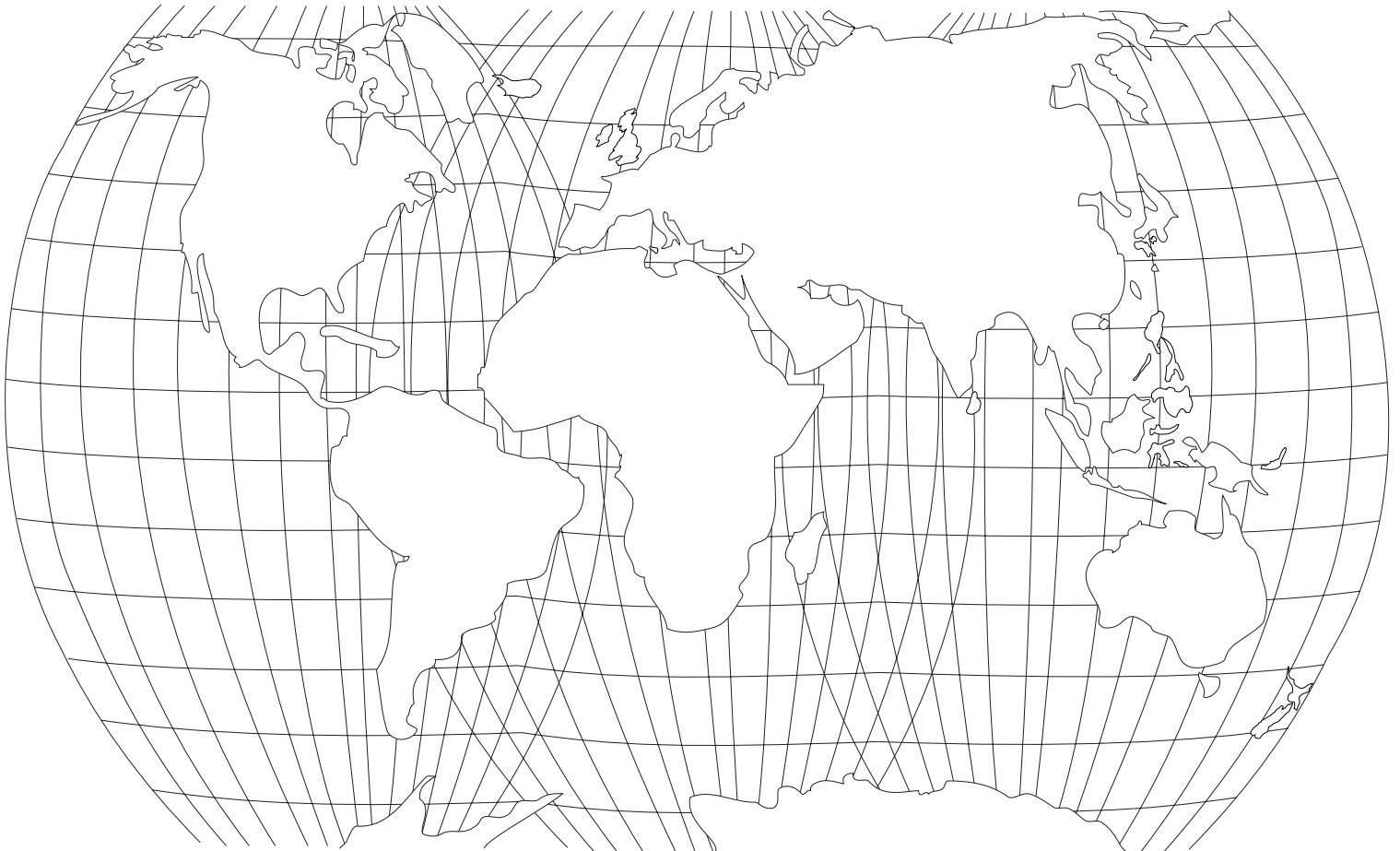
Résumé, soumis par l'auteur, de la communication présentée au Jeudi de l'APR du 26 octobre 2000

Guy Goulet est directeur du Programme d'Appui au développement régional et institutionnel en gestion au Viêt-nam (DIREG), un projet subventionné par l'Agence canadienne de développement international (ACDI) dans le cadre du programme de « Partenariats universitaires en coopération et développement (Volet 1) »

Contexte

L'élaboration d'un projet de coopération internationale dans le cadre des programmes de l'Agence canadienne de développement international (ACDI) requiert un investissement important d'efforts et de temps. Une maîtrise des règles et procédures et des critères d'évaluation des propositions est également primordiale. Le niveau de complexité et de contraintes de plus en plus grand et une concurrence de plus en plus forte rendent une telle opération très laborieuse. De

plus, les règles édictées par l'ACDI ou les autres organismes sont révisées périodiquement, et les priorités de l'aide publique au développement (APD) peuvent prendre des orientations inattendues en raison de la situation économique ou politique. Les efforts de développement de relations avec un ou plusieurs partenaires provenant des pays admissibles à l'aide canadienne peuvent demeurer sans lendemain en raison de nouvelles orientations ou priorités qui auront été décrétées par les organismes ou les gouvernements fournisseurs de l'aide.



Les règles et critères de sélection

Au cours des ans, les règles et critères de sélection des projets ont été l'objet de modifications importantes. Il en a été de même pour les priorités gouvernementales canadiennes en matière d'aide publique au développement. Au-delà des conditions préalables qui consistent à établir des relations avec les partenaires des pays en développement et à acquérir une bonne connaissance du (ou des) pays concernés, il importe que le projet tienne compte des priorités du programme d'aide.

Dans le cadre du « Programme de partenariats universitaires en coopération et développement » (ACDI-PPUCD), une proposition aura à franchir trois étapes avant sa mise en oeuvre. De plus, les institutions sont soumises à des restrictions quant au nombre de propositions qu'elles peuvent soumettre. C'est pourquoi une première sélection est parfois nécessaire à l'intérieur de l'organisation. Cette étape vise à s'assurer de la qualité des propositions et à sélectionner la ou les propositions les plus susceptibles de franchir les étapes suivantes. Il importe donc que la proposition soit rédigée selon les règles de l'ACDI, dont les objectifs visent à assurer l'équité du processus de sélection.

Les critères de sélection sont connus¹ et font référence à plusieurs thèmes, dont certains relatifs aux politiques en matière d'aide aux pays en développement. Il va sans dire qu'il est indispensable que la proposition tienne compte de ces critères. Certains critères peuvent être plus faciles à appliquer. Parmi ceux-ci, on notera « la contribution à l'établissement du pays en développement », « l'expérience de l'établissement du pays en développement », « l'expérience de l'établissement canadien ». Cependant, il devient plus laborieux de disserter sur les critères relatifs à la « méthodologie et mise en oeuvre », la « description des méthodes pertinentes de gestion et d'évaluation » et la « mesure dans laquelle la GAR (gestion axée sur les résultats) a été intégrée dans la conception et la structure de gestion et particulièrement en ce qui concerne les impacts, les effets, les extrants et les indicateurs de rendement ».

La gestion axée sur les résultats (GAR)

« Prête pour le changement, l'ACDI a lancé son initiative de renouveau en 1994 et adopté un style de gestion davantage axé sur les résultats, et plus responsable. » C'est en avril

1996 que « l'énoncé de principe de GAR a été publié, ce qui a renforcé la décision d'adopter la gestion axée sur les résultats comme principal outil de gestion ».²

Ce changement a eu des répercussions importantes sur la façon de concevoir les projets. Les concepts de « finalité », de « but » et le mode de présentation des « extrants » et des « activités proposées » ont été modifiés ou repris dans une approche différente. On utilisera dorénavant les termes « chaîne de résultats » et « finalité » deviendra « impact du programme » (soit les effets à long terme). La démarche appropriée consiste dans un premier temps à s'arrêter aux résultats attendus. Une réflexion sur les résultats attendus nous conduira à la recherche des moyens (extrants) qui nous semblent les plus adéquats pour atteindre ces résultats, qui eux-mêmes doivent être orientés dans le sens de l'impact du projet. Cependant, une étape préalable s'avère très importante. Cette étape consiste à préparer un diagnostic institutionnel et un plan de développement du (ou des) partenaire du pays en développement. Les résultats attendus seront bien sûr orientés vers la recherche de solutions aux problèmes et aux priorités soulignées dans le diagnostic. Le choix des moyens nous permet alors d'identifier et de décrire l'activité que nous entendons réaliser pour atteindre les résultats attendus. Les étapes suivantes consistent à identifier les ressources humaines et matérielles nécessaires à la réalisation de l'activité, à se doter de mesures d'évaluation et de suivi (indicateurs de rendement et moyens de vérification), à envisager les risques menaçant le déroulement de l'activité et à prévoir des mesures pour gérer ces risques. La dernière étape, et non la moindre, consiste à présenter les prévisions budgétaires relatives à chacune des activités.

Le Programme d'Appui au développement institutionnel et régional en gestion au Viêt-nam

En octobre 1999, l'ACDI signait avec l'UQAM l'accord de subvention au terme d'un long processus de sélection initié à l'automne 1997. La proposition initiale (première étape), la proposition détaillée (seconde étape) et la version finale présentée en annexe à l'entente de subvention avec l'ACDI ont été présentées selon le modèle de la gestion axée sur les résultats. Nous présentons ci-dessous les principaux éléments du Programme DIREG.

Impact du programme

L'impact attendu du programme d'« Appui au développement institutionnel et régional en gestion au Viêt-nam » (DIREG) est « de contribuer à faciliter la transition du Viêt-nam vers une économie de marché en établissant et en consolidant un processus de concertation permanent entre les acteurs économiques et académiques régionaux », et de « développer un réseau d'échanges permanent entre le Canada et le Viêt-nam en matière de formation et de recherche en gestion et de développement des affaires ».

Le programme vise le renforcement d'un réseau de six universités vietnamiennes (l'Université nationale d'Économie de Hanoi (UNEH), l'Université des Finances et Comptabilité de Hanoi (HUFA), l'Université de Hué, l'Université de Danang, l'Université de Dalat, l'Université des Sciences économiques de Ho Chi Minh Ville (USEH), ainsi que la Chambre de Commerce et d'Industrie du Viêt-nam (VCCI) et l'Union des Femmes du Viêt-nam (UFVN). À travers ces dernières institutions et leurs représentants régionaux, la promotion de l'égalité des femmes sera au cœur des décisions stratégiques, tout comme les besoins des PME, qui constituent la base du développement économique et de l'emploi dans de nombreux secteurs. Plus spécifiquement, l'UQAM et son partenaire, le Comité national canadien du Forum francophone des Affaires (FFA-CNC), soutiendront le réseau d'institutions vietnamiennes par le perfectionnement d'un bassin significatif de ressources professorales et de formateurs et par la rénovation et la création de programmes de formation réguliers et sur mesure pertinents et de qualité. La structure de gestion comprend le Groupe directeur du programme (GDP), au sein duquel toutes les institutions sont représentées. Le GDP voit aux grandes orientations du programme et à sa mise en œuvre en conformité avec les règles et procédures de l'ACDI.

Effets visés par le programme

Effet 1 : Les partenaires vietnamiens disposeront d'un bassin de formatrices, de formateurs et de gestionnaires :

possédant les compétences requises en gestion dans un contexte d'économie de marché;

comprenant un pourcentage plus élevé de femmes détenant des diplômes d'études supérieures (maîtrise et doctorat);

dans des champs de spécialisation diversifiés pouvant répondre aux besoins de l'institution, de la région et du pays.

Effet 2 : Les universités vietnamiennes pourront planifier et mettre en œuvre leur plan de développement institutionnel et offrir des programmes de formation :

propres à assurer la formation de gestionnaires aptes à contribuer au développement économique de leur région;

reconnus à l'échelle nationale, assurant ainsi une plus grande mobilité des étudiants aux trois cycles d'études.

Effet 3 : Les institutions partenaires vietnamiennes bénéficieront d'une expertise et d'un rayonnement accru par leur appartenance à un réseau d'institutions dans lequel des habitudes de collaboration et de concertation auront été développées.

Effet 4 : Le réseau aura acquis une expertise qui sera mise à la disposition des secteurs privés canadien et vietnamien et par la réalisation d'activités conjointes; le réseau favorisera le développement de liens d'affaires.

Effet 5 : Accroissement de l'intérêt des professeurs, des étudiants et de la communauté des affaires canadiennes pour la coopération internationale et le développement social et économique du Viêt-nam.

Effet 6 : Les institutions auront acquis des habitudes de concertation avec les partenaires régionaux et institutionnels et intégré des processus d'analyse et de développement de programme dans le cadre du modèle de gestion axé sur les résultats.

Effet 7 : Les institutions auront acquis le savoir-faire en matière d'évaluation des résultats et d'analyse des activités réalisées et de leur incidence sur l'impact global et sur les effets attendus d'un programme.

Les activités

Le programme est divisé en sept volets comprenant plusieurs activités.

Le premier volet porte sur le « Renforcement institutionnel par la formation des formateurs et des gestionnaires ». Sous ce volet, les activités suivantes sont proposées : séminaires de formation au Viêt-nam, stages au Canada, programme de jumelage entre les professeurs, appui à la formation en gestion.

Le deuxième volet porte sur le « Renforcement institutionnel par la révision et l'élaboration des programmes de formation ». Il comprend des

activités relatives à l'identification des programmes, l'accès aux programmes renforcés ou à de nouveaux programmes, l'appui aux institutions vietnamiennes pour le renforcement, la conception et la livraison des programmes et des activités sur mesure, appui pour la mise en place de mécanismes de reconnaissance des diplômés.

Le troisième volet vise à apporter un « Appui au réseau et à contribuer au renforcement des habitudes de concertation et de collaboration entre les partenaires ». Les activités associées à ce volet comprennent le soutien à l'élaboration de plans de développement institutionnel, la formalisation de groupes experts de recherche et d'intervention, l'appui à l'acquisition d'outils informatiques et le branchement Internet, la conception conjointe de cours par les professeurs vietnamiens, etc.

Le quatrième volet porte sur « L'appui au réseau et le développement de mécanismes de pérennité ». Les activités porteront sur la conception de textes et matériel didactique, les activités de maillage universités-entreprises, la réalisation d'études et de mandats de consultation des secteurs public et privé, l'appui au maillage entre entreprises canadiennes et vietnamiennes.

Le cinquième volet met l'accent sur « L'éducation au développement et la diffusion de l'expertise au Canada ». Le Centre d'études et de recherche sur le Viêt-nam (CEREV) aura la responsabilité de la réalisation d'activités qui contribueront à promouvoir les activités du Programme DIREG et, de façon plus générale, la coopération avec les partenaires vietnamiens.

Les volets six et sept portent essentiellement sur la gestion, le suivi et l'évaluation du programme. Ils comprennent un certain nombre d'activités relatives à l'acquisition d'habitudes de concertation et de savoir-faire en matière d'analyse, de développement et de réalisation de programmes dans le cadre du modèle de gestion axée sur les résultats.

Conclusion

Pour parvenir à franchir toutes les étapes qui conduisent à la signature de l'accord de subvention, un long processus est nécessaire. La première étape du concours consiste à présenter une lettre d'intention comprenant un nombre limité

de pages. Cette contrainte impose un exercice de synthèse qui accroît la difficulté de prendre en compte tous les éléments du processus de la GAR. Il est primordial pour la poursuite du processus que la conception du projet s'appuie sur les principes de base de ce modèle de gestion.

Bien sûr, il est important de faire valoir les relations avec les partenaires, la connaissance du pays, de ses us et coutumes, et de pouvoir démontrer comment les priorités et les stratégies de développement du pays concerné s'articulent avec les éléments de la proposition. Il n'en demeure pas moins que la capacité de maîtriser les concepts et le modèle de gestion axée sur les résultats s'avère très importante dans le parcours accidenté d'élaboration et de réalisation d'un projet. En effet, ce modèle de gestion est utilisé dans la préparation du plan annuel d'activités, la préparation du budget et la production de rapports financiers semestriels et annuels. Pour assurer la bonne marche du programme DIREG, notre première tâche a été de former les membres des équipes responsables chez nos partenaires vietnamiens. Il fut parfois ardu d'amener les gens à réfléchir en termes de résultats attendus plutôt qu'en terme d'activités souhaitées à l'étape d'élaboration du plan d'activités. Pour qu'un tel exercice soit cohérent et conduise à des résultats, nous avons insisté pour que les partenaires présentent d'abord un diagnostic institutionnel indiquant les forces et les faiblesses, ainsi que les orientations et les priorités de développement.

Nous souhaitons que nos efforts se traduisent par des résultats probants et que l'expérience acquise dans la réalisation du programme DIREG puisse être utile à ceux qui désirent promouvoir et réaliser des projets de coopération internationale.

Guy Goulet

1 Programme de partenariats universitaires en coopération et développement, Lignes directrices du concours de 2000-2001, Association des universités et collèges du Canada.

2 La gestion axée sur les résultats à l'ACDI : Guide d'introduction aux concepts et aux principes. Agence canadienne de développement international, janvier 1999.

L'accessibilité à l'Université

Résumé, soumis par l'auteur, de la communication présentée au Jeudi de l'APR du 22 février 2001

Pour expliciter quels sont ceux pour qui l'université devient moins accessible, d'abord une conception des universités et un survol des grands moments de leur évolution ; ensuite, une présentation des universités québécoises des années 50 ; des souvenirs des actions du ministère de l'Éducation en enseignement supérieur et enfin un regard biaisé sur la situation présente.

Après un rappel de la conception de l'université comme l'institution par laquelle une société s'approprie le stock de connaissances produites et participe au développement de ce stock, une brève présentation des grands moments de l'histoire des universités : création au Moyen-Âge autour de la faculté de théologie, arbitre de tous les conflits. En plus de la faculté de théologie, une faculté des arts et des facultés professionnelles, dont médecine et droit. Déjà à cette époque Oxford se caractérise par son intérêt pour le quadrivium, alors que Paris se caractérise par le trivium.

À la renaissance, la théologie est détrônée par l'humanisme ; elle subsiste à Oxford, sans la tutelle de Rome, alors qu'à Paris, cette tutelle exclut l'humanisme de l'université et conduit à la création du collège de France et des académies de sciences. Au siècle des lumières et de la révolution française, à Oxford l'université reste le centre des discussions scientifiques et philosophiques, en Allemagne Humboldt essaie de remplacer la théologie par la métaphysique et confirme la dimension « développement du stock de connaissances (la recherche) » des universités.

À Paris, Napoléon intègre l'université au système scolaire sous la tutelle du ministère de l'Éducation nationale. Les grandes écoles et les centres de recherche sont sous la tutelle des ministères correspondant aux différents champs professionnels.

Les universités contemporaines se caractériseraient plus comme « multiversités », s'accommodant des contradictions, avec la formule « we agree to disagree ».

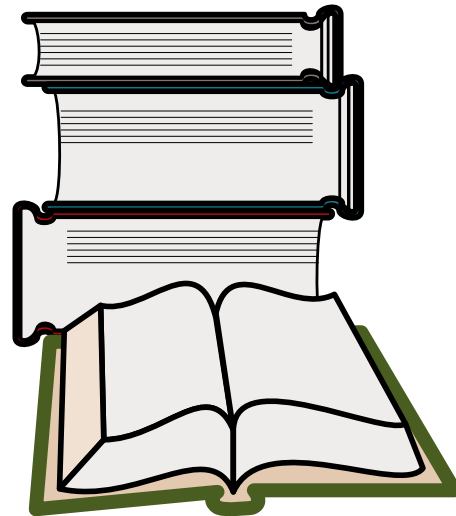
Au Québec des années 50, il y a six universités, trois anglophones, trois francophones. Cinq de ces six universités sont confessionnelles, les trois francophones ont des chartes pontificales, imposant aux professeurs titulaires le serment anti-modernisme. Les gouvernements ont pour les universités un comportement britannique : pour les plus anciennes, dotations de « terres » ; pour toutes, un financement

basé sur les frais de scolarité, des campagnes de financement et certaines subventions gouvernementales arbitraires. Les universités anglophones, greffées sur un secondaire court, sont en ligne avec les universités américaines; les universités francophones, greffées sur un secondaire encore plus long que le secondaire français (les collèges classiques avec leurs « deux philosophies »), posent des problèmes de coordination, sans parler de la grande confusion causée par les immenses divergences entre ces deux secteurs du système d'enseignement québécois.

Par delà les grandes lois de la réforme scolaire des années soixante, dont la loi de l'enseignement supérieur à trois titres : le Conseil des universités, l'Université du Québec, le financement de l'enseignement supérieur, certains travaux sont moins connus. Ainsi le Comité mixte du M.E.Q. et des universités qui prépara les ententes précisant les modifications que les universités devaient apporter à leur pratique pour se conformer à l'implantation des cegeps.

Le comité des conditions d'admission à l'Université qui, en plus de confirmer l'obtention du diplôme collégial comme condition suffisante d'admission à l'université, recommanda l'uniformisation des baccalauréats de trois ans et recommanda la création d'un Comité de liaison de l'Enseignement supérieur et de l'Enseignement collégial, sur le modèle du comité de régulation des examens du brevet « A » de 1957.

Ainsi, le calendrier d'implantation de l'U.Q., qui prévoyait deux ou trois années de travaux pour permettre de recruter les meilleurs chercheurs québécois travaillant à l'étranger et l'implantation en priorité des centres de recherche bien équipés et attrayants pour tous les chercheurs des universités existantes. Pour recevoir ces chercheurs, les articles de la loi de l'U.Q. prévoyaient des sièges pour les universités existantes dans l'assemblée des gouverneurs.



La création en catastrophe de l'U.Q. à l'automne 1968, et son ouverture précipitée en septembre 1969 annulèrent ces grandes ambitions.

Ainsi, la méthode historique de financement des universités, conçue comme palliatif au vide constaté à la suite de la création du Conseil des universités et de l'implantation de la loi de financement de l'enseignement supérieur, mais qui s'avéra longtemps préférable à ce qu'avaient pu recommander plusieurs comités chargés de proposer une meilleure méthode de définir le montant de l'investissement du gouvernement dans l'enseignement supérieur et la méthode de répartition de cette somme globale à chacune des universités. Par contre, cette méthode força la D.I.G.E.S. à distinguer le développement de l'enseignement supérieur du financement de l'acquis. La recherche fut considérée comme développement et donna lieu à la création d'un fonds de Formation de chercheurs et des actions concertées ; les nouveaux programmes le furent comme développement de l'enseignement. Pour identifier les nouveaux programmes à financer, le M.E.Q. demanda l'aide du Conseil des universités et forma le Comité des programmes. Les vieilles universités boudèrent ce comité et modifièrent leurs programmes existants pour éviter de voir leurs projets évalués par leurs concurrents. L'U.Q. resta seule, à toutes fins pratiques, à présenter des projets de nouveaux programmes et ainsi se vit forcée de faire évaluer tous ses projets par ses concurrentes, ce qui la confina dans une spécialisation pas toujours nécessaire.

Le M.E.Q. se retira rapidement de ce comité et cessa de subventionner les nouveaux programmes, alors que le Conseil des universités le transforma graduellement en un instrument d'évaluation de tous les programmes.

Ainsi les opérations de planification *Opération sciences appliquées* et *Opération sciences de la santé*, qui refusèrent l'implantation de nouveaux programmes de génie et de sciences de la santé à l'U.Q. L'O.S.A. recommanda aussi que des programmes de deuxième et troisième cycles et la recherche soient développés à Polytechnique.

Ainsi pour le développement de la recherche, la création de l'I.N.R.S., du comité des politiques scientifiques et de son secrétariat. À cette époque, l'U.Q. assume le rôle, que la Loi lui confie, de développer l'enseignement supérieur. Les pouvoirs de l'Assemblée des gouverneurs, du Conseil des universités, de la D.I.G.E.S. et même de la C.R.E.P.U.Q., se chevauchent, créant de plus en plus de confusion.

Le regard sur les actions plus récentes du M.E.Q. est évidemment biaisé par ces souvenirs. La Commission Angers proposa un chambardement complet de l'organisation de l'enseignement supérieur, qui ne fut pas implanté mais qui vint ajouter à la confusion.

La Commission Jean vint par après recommander, pour les adultes, un enseignement parallèle à l'enseignement régulier, favorisant ainsi la méthode de l'U. de M. et reléguant aux oubliettes le règlement de l'U.Q. qui traite les adultes comme des étudiants réguliers.

On assistera par après à la création d'un ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche et à son abolition. De même, le Conseil des universités sera aboli, comme l'a été le Conseil des collèges. Le M.E.Q. reprend seul la responsabilité de l'administration de l'enseignement supérieur et de son développement, assumant presque seul la consultation du milieu ; le Conseil supérieur de l'éducation est de moins en moins consulté par le Ministre, qui prépare de moins en moins de règlements. Tellement peu que, dans le cas du programme de baccalauréat de l'enseignement secondaire, qui modifie le règlement de la formation des maîtres, il oublia le Conseil supérieur et l'article de sa loi constitutive qui exclut l'enseignement supérieur des pouvoirs de réglementation du Ministre.

Le M.E.Q. met de la pression pour diminuer les études à temps partiel en priorisant les études à plein temps.

Les organismes subventionnaires orientent la recherche vers la recherche utile. Les gouvernements parlent de l'université comme de l'école de formation des personnels hautement qualifiés. Et comme le discours contemporain nomme science ce qui n'est pas recherche de la vérité mais recherche d'un bien quelconque, comme le génie, la médecine, l'administration, l'éducation, etc., peu de gens réagissent devant la négligence, quand ce n'est pas le mépris, de ce qui n'est pas rentable ; comme le département de physique de l'UQAM.

Le principe de rentabilité, qui s'explique dans le cas des écoles professionnelles, ne peut s'appliquer aux vrais savants, dont la rentabilité des travaux n'est pas mesurable dans le temps que considèrent les économistes. Les approches actuelles rétrécissent les portes d'entrée aux programmes de formation exclusivement scientifique, diminuent les subventions de recherche dans ces domaines et limitent ainsi l'accessibilité à la vraie université, à celle qui, au-delà de l'appropriation du stock de connaissances produites, participe au développement de ce stock. On oublie que sans cette participation à ce développement, les écoles professionnelles seront de moins en moins intéressées à fréquenter formée exclusivement d'écoles professionnelles et se rapprocheront des universités, non rentables, qui auront su demeurer ce pour quoi elles ont été créées, ce pour quoi elles ont les privilèges d'autonomie et de liberté académique : la recherche de la vérité.

Pierre-Yves Paradis

**Section des documents
relatifs à la réunion statutaire annuelle 2001
de l'assemblée générale de l'Association**

Rapport du président

Éric Volant

Depuis l'assemblée générale de mai 2000, le conseil d'administration de l'APR-UQAM s'est réuni neuf fois. Les préoccupations majeures qui ont habité ses discussions et ses décisions au cours de l'année concernent, outre le bon fonctionnement du conseil et de ses comités, la place des professeures, professeurs retraités à l'UQAM et dans la société. Un des soucis constants fut aussi les intérêts des collègues retraités, exprimés dans les demandes de la Fédération des retraités de l'Université du Québec (FRUQ) adressées à la partie patronale, sans oublier les enjeux de la loi 102 sur les régimes complémentaires de retraite et l'utilisation des surplus actuariels, ainsi que les relations avec les autres organismes.

I. Le bon fonctionnement du Conseil et de ses comités

Pour faciliter son action dans les domaines de sa compétence, en conformité avec les objectifs décrits dans les statuts de l'Association, le conseil a réfléchi sur les raisons d'être, les caractéristiques et les mandats des divers comités. À sa réunion du 22 février 2001, il a donc adopté un document qui distingue entre les comités permanents, les comités *ad hoc* et les comités, groupes de travail et initiatives endossés par l'Association. Ce texte devra être ratifié par l'assemblée générale à sa réunion du 24 mai prochain et constituera l'annexe C aux Statuts de l'APR-UQAM.

Pour un meilleur fonctionnement à l'interne, le conseil a confié à Roch Meynard le mandat de préparer un *Guide méthodique et aide-mémoire des tâches des dirigeants*. Afin de respecter l'esprit démocratique de l'assemblée générale, un document a été préparé afin de préciser, en conformité avec les Statuts, les procédures concernant le dépôt de propositions. Ces mesures ont été communiquées aux membres par le biais d'un *APRvite* qui a fait en même temps l'appel des propositions ainsi que l'appel des candidatures en vue de l'élection du prochain conseil d'administration.

II. La place des professeures, professeurs retraités à l'UQAM et dans la société

Un protocole d'entente définit les modalités de l'intégration des professeures, professeurs à l'UQAM en tant que bénéficiaires des services et

en tant que participants à des activités d'enseignement, de recherche et de création. Cependant, le conseil estime que le temps est venu d'engager l'Association dans des actions qui débordent les cadres de l'entente.

A. Les aléas du protocole d'entente

Dans le rapport du président de l'année dernière, j'avais mentionné que deux représentants du SPUQ, Louis Gill et Pierre Lebus, et moi-même avons rencontré les représentants de la partie patronale au sujet de certaines modifications ou précisions à apporter au protocole d'entente définissant les droits et privilèges des professeures, professeurs à la retraite.

Ce protocole donne accès aux services de la bibliothèque à l'UQAM. Suite à des représentations de notre part, avec l'appui du SPUQ, le comité des usagers des bibliothèques a convenu d'accorder aux professeurs retraités les mêmes privilèges que ceux dont peuvent se prévaloir les professeurs en exercice. Cela signifie qu'ils pourront désormais emprunter 15 documents à la fois pour une période de 28 jours et pourront déposer des demandes au service de prêt entre bibliothèques (P.E.B.). Le comité des usagers a cependant annoncé son intention de réévaluer la situation au cours des prochaines années afin de tenir compte, d'une part, du niveau de la demande de services et, d'autre part, des ressources humaines disponibles dans les services concernés.

La proposition de modification du protocole d'entente, soumise à plusieurs reprises depuis 1998 par le SPUQ et l'APR-UQAM aux autorités de l'UQAM pour des raisons d'ordre fiscal à propos des charges de cours données par des professeures, professeurs retraités n'a pas encore été entérinée. Une seule chose reste en suspens, à savoir l'acceptation par le SCCUQ d'introduire par lettre d'entente un ajout à la clause 10.02 d) de sa convention collective, de manière à ne permettre qu'une seule forme de rétribution, versée dans le fonds de recherche du retraité qui dispense des cours.

L'exemption de frais de scolarité pour les professeurs retraités qui souhaitent prendre des cours à l'UQAM n'a pas été accordée. La demande d'appui du Bureau de la coopération internationale, en vue des échanges internationaux et de l'organisation de colloques ou de congrès

internationaux, est toujours en suspens. Cependant, le Bureau nous a récemment transmis une lettre du recteur de l'Université du Rwanda pour le recrutement de professeurs retraités dans les domaines du génie, des sciences informatiques, des mathématiques appliquées et des communications.

B. *Nouvelles perspectives d'engagement*

Au-delà du protocole d'entente et des dossiers toujours en cours qui visent la défense des intérêts des retraités, le conseil d'administration s'est interrogé durant toute l'année et a consulté ses membres afin de mieux cerner la place et le rôle des professeurs, professeurs retraités dans la collectivité universitaire et dans la société. En ce qui concerne leur rôle à l'UQAM, le conseil a invité le vice-recteur Mauro Malservisi pour une discussion qui, après des considérations plus universelles, a porté plus particulièrement sur l'aide pédagogique aux étudiants, déjà amorcée par le projet CAPE, sur la valorisation du patrimoine et sur la participation des professeurs, professeurs retraités à la prochaine campagne de financement de la Fondation UQAM. L'avenir nous tient à cœur. Notre attachement à l'institution passe par la réussite des étudiants. Cette année, la bourse APR-UQAM pour un montant de 2000 \$ a été attribuée à madame Véronique Dansereau, étudiante de premier cycle en psychologie, et lui a été remise par le président de l'APR-UQAM lors d'une cérémonie officielle ayant eu lieu le 5 avril 2001.

Une consultation a été lancée dans le bulletin *Pour la suite du monde...* par sa directrice Rachel Desrosiers afin de recevoir des idées et des suggestions concernant des initiatives d'engagement social. Une des suggestions reçues oriente le conseil à faire une proposition à l'assemblée générale concernant l'organisation de conférences ouvertes au grand public (par exemple, sous la forme des *Dimanches de l'APR-UQAM*) sur des enjeux fondamentaux ou des questions d'actualité. Dans une perspective d'engagement social, un comité *ad hoc* a été formé en rapport avec le Sommet des Amériques, qui a eu lieu à Québec en avril 2001. Une réunion de réflexion a été organisée sur les enjeux sociaux et éthiques de cet événement.

III. **Les demandes de la Fédération des retraités de l'Université du Québec (FRUQ)**

Roch Meynard, Jean-Robert Vanasse et moi-même avons participé, en tant que représentants de l'APR-UQAM, à l'assemblée générale

annuelle de la FRUQ qui eut lieu à Québec en novembre 2000 et à l'assemblée générale spéciale de février 2001. La première porta sur un ensemble de demandes à soumettre à la partie patronale, tandis que la seconde concerna plus directement la couverture en assurance-maladie au sujet de laquelle les membres de l'APR-UQAM avaient été consultés. Parmi les demandes, votées en assemblée générale et acheminées à la partie patronale, mentionnons les suivantes :

1. Que le personnel retraité de l'Université du Québec soit dorénavant représenté au Comité réseau sur les assurances collectives par trois personnes désignées par la FRUQ.

2. Que le règlement du régime de retraite de l'Université du Québec soit modifié de manière à permettre à la FRUQ de désigner deux représentants au Comité de retraite de l'Université du Québec (CRUQ) pour un mandat de trois ans.

3. Qu'une demande soit présentée afin que la couverture en assurance-maladie de l'Université du Québec soit étendue aux retraités de 65 ans et plus, mais avec les limitations suivantes : que les protections pour les voyages et le programme Manuassistance pour les voyages à l'extérieur du Canada ne s'appliquent que pour un mois seulement ; que les médicaments soient exclus pour cette catégorie d'assurés ; que les frais remboursables à 90 % pour services rendus par des professionnels avec un maximum de 500 \$ par spécialiste soient maintenus, mais avec limitation à 2000 \$ pour l'ensemble de telles réclamations. Ces limitations et ces exclusions ont été consenties afin que la partie patronale soit disposée à solliciter une deuxième étude actuarielle, qui pourrait introduire dans ses calculs les réductions proposées.

4. Qu'une part des surplus du RRUQ soit utilisée pour améliorer les prestations de retraite des retraités qui ont pris leur retraite avant le 1^{er} juillet 1996 et que cette amélioration demandée entre en vigueur rétroactivement au 1^{er} janvier 2000.

5. Que le capital-décès pour les retraités de moins de 65 ans sans option et pour les retraités de 65 ans et plus soit indexé selon les taux annuels de l'indice des prix à la consommation (IPC) depuis la mise sur pied de cette protection.

Raymond Desjardins, président de la FRUQ et de l'Après-l'UQAM, et moi-même avons déjà rencontré Gilbert Dionne, recteur intérimaire, et Mauro Malservisi, vice-recteur, afin de

leur communiquer les demandes de la FRUQ (version antérieure) et d'exprimer le désir de la Fédération de disposer d'un lieu formel pour faire valoir le point de vue et les droits des retraités dans les dossiers qui les concernent et qui sont objets de négociations entre les parties patronale et syndicale. Aujourd'hui, la demande formulée par la FRUQ se lit comme suit : la mise en place d'une sous-table de négociation de la table réseau de négociation sur le régime de retraite et les régimes d'assurances collectives. La sous-table serait composée du porte-parole de la partie patronale, du porte-parole de la partie syndicale et d'un représentant de la Fédération des retraités de l'UQ. Le représentant de la Fédération pourrait être accompagné, au besoin, d'une autre personne. Cette demande est elle aussi acheminée aux instances concernées.

IV. **La loi 102**

Le 28 septembre 2000, Rachel Desrosiers et moi-même avons participé à l'assemblée convoquée par l'Alliance des associations de retraités. Nous y avons appuyé la proposition à l'effet « d'informer le réseau des aînés et des retraités du Québec, en leur communiquant la position défendue par l'Alliance face au projet de loi 102, la position du gouvernement du Parti québécois, celle de l'opposition officielle du Parti libéral et celle de l'Action démocratique du Québec, afin que chaque citoyen soit bien informé et puisse faire le choix politique qui lui convient le mieux pour l'avenir de son revenu de retraite et la défense des droits des retraités. » On sait que la Loi modifiant la Loi sur les régimes complémentaires de retraite a été adoptée le 29 novembre 2000, telle que présentée dans sa deuxième version, malgré les objections formelles des retraités. Comme l'explique fort bien notre collègue Jean-Robert Vanasse dans le bulletin *Pour la suite du monde...* (n° 15, février 2001, p. 20), les retraités y perdent « tous leurs droits de recours dans les cas où employeurs et représentants des employés s'entendent sur le fonctionnement et le développement du régime de retraite ainsi que sur l'utilisation de ses avoirs. » Par ailleurs, cette dernière clause de la loi est contestée devant les tribunaux par l'Alliance des associations de retraités.

Afin de mieux saisir tous les enjeux de la loi 102, le conseil a invité à sa réunion du 26 octobre 2000 Michel Lizée, représentant officiel des employés de l'UQAM au Comité de gestion du régime de retraite. Les membres du conseil

ont aussi demandé des clarifications au sujet des collègues retraités couverts par des régimes de retraite autres que le RRUQ. A ce sujet, nous référons encore une fois à l'article de Jean-Robert Vanasse, membre du conseil responsable de ce dossier.

V. **Relations avec d'autres organismes**

De concert avec les syndicats, les associations des cadres et des employés non syndiqués, ainsi qu'avec l'Après-l'UQAM, notre association est membre de la Caisse d'économie Desjardins de la Culture, centre de service du personnel de l'UQAM. Délégué par l'APR-UQAM, j'ai siégé au comité de gestion et au comité exécutif (1999-2000). Depuis la dernière assemblée générale annuelle en novembre 2000, Jean-Robert Vanasse est devenu membre du Comité de gestion et Suzanne Lemerise, membre du Comité de vérification et de déontologie.

L'APR-UQAM est affiliée au Réseau d'information des aînés du Québec (RIAQ), qui regroupe toutes les associations ou organismes privés ou publics intéressés à devenir fournisseurs d'informations d'intérêt pour les aînés. Le conseil a renouvelé l'adhésion de l'APR-UQAM à l'Association québécoise de défense des droits des retraités (AQDR) qui patronne, entre autres, l'événement « Le Parlement des sages » auquel Marie-Claire Landry a participé.

Le partenaire privilégié de l'APR-UQAM demeure le SPUQ, comme le rapport du président et du trésorier en font foi. Soulignons en particulier l'appui d'André Breton, responsable du dossier de retraités. Comme tous les ans, André a invité aux séances d'information des membres du conseil afin d'exposer aux futurs retraités les objectifs et les projets de notre association, tandis que des retraités y ont fait le récit de leur expérience personnelle de retraité.

Au terme de mon cinquième mandat, qui sera mon dernier, je tiens à remercier chaleureusement tous les membres du conseil avec qui j'ai eu le bonheur de travailler, ainsi que tous les membres de l'Association qui m'ont accordé leur confiance. Je tiens à remercier également les membres de l'exécutif du SPUQ et le personnel du bureau du SPUQ pour leur appui et leur disponibilité. Je garde de très bons souvenirs de toutes ces années et je nourris l'espoir que l'APR-UQAM jouera pleinement son rôle à l'UQAM et dans la société.

Rapport du trésorier et du registraire

Roch Meynard

Au cours de l'exercice 2000-2001, notre effectif est passé de 129 à 151 membres. De ces 151 membres, neuf sont des collègues en retraite graduelle et trois sont des membres d'honneur. Sur un total de 226 retraités de plein exercice, notre association comptait au 30 avril 139 cotisants, soit un pourcentage de 61,5 %, en augmentation de 3,1 % sur l'an dernier.

Comme par le passé, tous les nouveaux retraités de plein exercice et les collègues qui se sont joints au programme de retraite graduelle de l'Université ont reçu une invitation personnelle à se joindre à l'Association.

L'Association est toujours dépositaire du Répertoire des professeurs retraités de l'UQAM, qu'elle met à jour une fois l'an. Le fichier compte 290 dossiers, dont 37 inactifs.

Au cours de l'exercice 2000-2001, les revenus de cotisations ont augmenté de 12 %. Par

ailleurs, les dépenses ont augmenté de 26 %. Nous n'avons donc pas ajouté à l'avoir net.

Le soutien financier accordé par le SPUQ a été encore cette année de 3 500 \$. Nous avons pris le parti, dès l'an dernier, de ne pas demander d'augmentation de ce soutien financier de base. Nous considérons que les cotisations des membres et, éventuellement, d'autres sources de revenus devraient couvrir l'accroissement normal des dépenses de l'Association, le pourcentage en provenance du soutien financier externe diminuant d'autant chaque année.

À la fin de l'exercice 2000-2001, l'Association n'avait aucun passif et disposait d'un avoir net de 3 345 \$.

Le présent rapport du trésorier et du registraire inclut les tableaux suivants : l'état du membership au 30 avril 2001 (ci-dessous); le bilan et l'état des résultats pour l'exercice 2000-2001 (p. 16-17); et les prévisions budgétaires de l'exercice 2001-2002 (p. 18).

État du membership au 30 avril 2001

		%
FICHER DES RETRAITÉS APR-UQAM		
Nombre total de dossiers au fichier	290	
Professeurs décédés	-37	
Dossiers à vérifier	0	
Nombre de dossiers pertinents		253
Professeurs retraités	226	100,0
Professeurs en retraite graduelle	24	
Membres d'honneur	3	
Nombre de dossiers pertinents		253
DONNÉES DU MEMBERSHIP 2000-2001		
Nombre de cotisants, professeurs retraités	139	61,5
Nombre de cotisants, professeurs en retraite graduelle	9	
Décès dans l'année, cotisants professeurs retraités	0	
Décès dans l'année, cotisants professeurs en retraite graduelle	0	
Membres cotisants		148
Membres d'honneur	3	
Membres actifs		151

Association des professeures et professeurs retraités
de l'Université du Québec à Montréal

Bilan au 30 avril 2001

	2001	Diff. en %	2000
ACTIF			
Actif à court terme			
Encaisse			
CE Desj. Culture – EOP	18,38 \$		1 694,01 \$
CE Desj. Culture – ES1	3 321,61 \$		698,38 \$
CE Desj. Culture – CS	5,00 \$		5,00 \$
Soutien financier externe			
Compensation SPUQ à recevoir	0,00 \$		698,96 \$
Débiteurs			
Comptes-clients APR-UQAM	0,00 \$		0,00 \$
<i>Total</i> actif à court terme	<u>3 344,99 \$</u>		<u>3 096,35 \$</u>
Actif à long terme			
Immobilisations			
Matériel informatique	0,00 \$		0,00 \$
Amortissement accumulé			
Matériel informatique	0,00 \$		0,00 \$
<i>Total</i> actif à long terme	<u>0,00 \$</u>		<u>0,00 \$</u>
Total actif	<u>3 344,99 \$</u>	8,03	<u>3 096,35 \$</u>
PASSIF			
Passif à court terme			
Créditeurs			
Compte UQAM #4-872-A88-1-5	0,00 \$		-264,85 \$
Passif à long terme	0,00 \$		0,00 \$
Total passif	<u>0,00 \$</u>		<u>-264,85 \$</u>
AVOIR DE L'ASSOCIATION			
Avoir net en début d'exercice	3 361,20 \$		1 621,57 \$
Apport de l'exercice courant	-16,21 \$		1 739,63 \$
Total avoir de l'Association	<u>3 344,99 \$</u>	-0,48	<u>3 361,20 \$</u>
Total passif et avoir de l'Association	<u>3 344,99 \$</u>		<u>3 096,35 \$</u>

Association des professeures et professeurs retraités
de l'Université du Québec à Montréal

État des résultats du 1er mai 2000 au 30 avril 2001

	2000-2001	Diff. en %	1999-2000
REVENUS			
Cotisations annuelles ordinaires	3 640,00 \$	12,00	3 250,00 \$
Autres revenus, cotisations et dons	0,00 \$		0,00 \$
Soutien financier externe			
Soutien SPUQ – Fr. de représ.	640,29 \$		1 226,49 \$
Soutien SPUQ – Fr. de poste	821,40 \$		973,16 \$
Soutien SPUQ – Impress., reprod.	1 339,35 \$		1 421,12 \$
Ristournes et compens. diverses	0,00 \$		3,40 \$
Revenus financiers	3,06 \$		1,08 \$
Total revenus	<u>6 444,10 \$</u>	-6,27	<u>6 875,25 \$</u>
DÉPENSES			
Impôts et taxes (TPS, TVQ)	447,92 \$		326,60 \$
Frais de voyage			
Frais de représentation	1 573,21 \$	-64,90	449,00 \$
Tributs commémoratifs	50,00 \$		150,26 \$
Frais de poste, messageries			
Téléphone, télécommunications	1 488,47 \$	67,47	888,81 \$
Buletin de l'Association	0,00 \$		200,00 \$
Impressions, reproductions			
Bulletin de l'Association	1 334,30 \$	170,65	493,00 \$
Fournitures de bureau	668,25 \$		686,94 \$
Logiciels, systèmes	93,89 \$		153,90 \$
Documentation, abonnements	0,00 \$		0,00 \$
Droits, permis	13,45 \$		0,00 \$
Frais financiers			
Cotisations, redevances	0,00 \$		83,95 \$
Frais financiers	622,00 \$	33,48	466,00 \$
Amortissement, dépréciation	15,00 \$		0,40 \$
Initiatives et projets spéciaux			
Netscape 6	0,00 \$		0,00 \$
	-3,76 \$		0,00 \$
Total DÉPENSES	<u>6 460,31 \$</u>	25,79	<u>5 135,62 \$</u>
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	<u>-16,21 \$</u>		<u>1 739,63 \$</u>

APR-UQAM
Prévisions budgétaires
pour l'exercice 2001-2002

	<i>Prévisions 2001-2002</i>	<i>Exercice 2000-2001</i>	
		<i>Résultats</i>	<i>Prévisions</i>
Prévisions de revenus			
Cotisations des membres			
Cotisations à 30 \$ (160)	4 800 \$		
Cotisations à 20 \$ (5)	100 \$		
	<u>4 900 \$</u>	3 640 \$	3 075 \$
Soutien financier du SPUQ	3 500 \$	2 801 \$	3 500 \$
Divers		2 \$	
	<u>8 400 \$</u>	<u>6 443 \$</u>	<u>6 575 \$</u>
Prévisions de dépenses			
Frais de représentation			
<i>Réceptions, délégations, voyages, etc.</i>	2 000 \$	1 631 \$	2 000 \$
Frais de poste, messageries			
<i>Frais d'envoi, poste, téléphone, etc.</i>	1 600 \$	1 398 \$	1 200 \$
Publications et documents officiels			
<i>Bulletin, APRvite, documents officiels</i>	1 800 \$	1 474 \$	1 500 \$
Papeterie, impressions, fournitures			
<i>Papier à en-tête, fournitures, logiciels, etc.</i>	750 \$	628 \$	400 \$
Location, entreposage, assurances	50 \$	0 \$	50 \$
Cotisations, droits, permis, frais financiers			
FRUQ (3 \$ par membre)	495 \$	444 \$	375 \$
Associations affinitaires	200 \$	130 \$	200 \$
Droits, permis, frais divers	100 \$	63 \$	100 \$
Tributs commémoratifs	200 \$	50 \$	400 \$
Taxes diverses (TPS, TVQ)	500 \$	448 \$	350 \$
	<u>7 695 \$</u>	<u>6 266 \$</u>	<u>6 575 \$</u>
Excédent des revenus sur les dépenses	<u>705 \$</u>		<u>0 \$</u>

Rapport de la secrétaire

Marie-Claire Landry

*Si n'était la poussière des paroles
Qui pourrait deviner une pensée ?*

Dante Milano

Pour la troisième année de suite, j'ai eu le plaisir d'exercer la fonction de secrétaire du conseil d'administration de l'APR-UQAM. Je laisse cette tâche à un autre collègue pour l'année 2001-2002.

Calendrier des réunions – Depuis l'assemblée générale du 17 mai 2000, le CA s'est réuni à neuf reprises, soit : le 24 mai, le 7 septembre, le 21 septembre, le 26 octobre et le 30 novembre 2000, le 25 janvier, le 22 février, le 22 mars et le 26 avril 2001. Les procès-verbaux de ces réunions sont affichés sur le web de l'Association (<http://www.apr-uqam.org>).

Il est toujours possible de présenter un point aux ordres du jour en communiquant avec le président. Les réunions se tiennent habituellement la même journée que l'activité des Jeudis de l'APR.

Cette année, en plus des activités conviviales de repas avec les collègues et d'intérêt culturel, le CA a accueilli des projets à préoccupation sociale, soit l'un d'aide pédagogique (CAPE) et

l'un de valorisation du patrimoine uqamien. De plus, l'APR-UQAM participe au comité exploratoire sur l'apprentissage des aînés à l'UQAM ; elle est aussi membre de plusieurs associations préoccupées des intérêts des aînés dans la société québécoise.

Archivage – Des rencontres ont eu lieu avec l'Université pour tenter de trouver une façon d'archiver les documents de l'Association dans un créneau déjà existant à l'UQAM. Ceci afin de permettre un archivage indépendant des changements au secrétariat d'une année à l'autre.

Répondeur téléphonique – Malgré l'avènement du courrier électronique, le téléphone demeure un outil privilégié d'information. Nous recevons en moyenne une dizaine de messages par semaine auxquels nous répondons ou que nous référons, selon les besoins, au président ou au registraire de l'Association. Ces demandes portent sur le répertoire des retraités, sur les privilèges des professeurs retraités, sur les activités de l'Association.

Je serai à la disposition du collègue qui acceptera la tâche de secrétariat de l'APR pour toute question d'information. Notre association a le vent dans les voiles ; elle poursuit sa recherche de moyens pour aider les professeurs retraités de l'UQAM à faire une « retraite citoyenne » (Carette, 1999).

Rapport de la directrice du Bulletin

Rachel Desrosiers

Le Bulletin de l'APR-UQAM en est à son 5^e bilan annuel, une occasion privilégiée de souligner les apports des collègues et de baliser quelques avenues pour l'année à venir. Les rétroactions qui me parviennent suite aux parutions de **Pour la suite du monde...** sont relativement peu nombreuses, mais toujours très stimulantes; si elles ne contribuent pas à une évaluation scientifique de la qualité de notre bulletin, elles nous assurent que ce dernier compte des lectrices et des lecteurs assidus parmi les membres de l'APR-UQAM, les associations et les instances à qui le Bulletin est envoyé.

Mes remerciements s'adressent d'abord aux collègues qui, au cours de l'année, ont consacré du temps et leur talent pour écrire des articles

de recherche, d'information, d'opinion, de réflexion, de partage d'expériences, voire d'états d'âme. Ces direx aux tonalités diverses créent cette belle harmonie qui est communion aux passions des unes et des autres. C'est grâce à cet enthousiasme de plusieurs des collègues à la retraite et grâce à l'engagement d'un grand nombre que **Pour la suite du monde...** se développe. Je suis fière du bulletin et de sa facture toujours si impeccable; cette belle tenue tient aux compétences nombreuses de notre collègue, Roch Meynard, en charge de l'édition. Qu'il soit aussi remercié !

Notre bulletin peut donc entrevoir d'heureux lendemains ! Je me suis déjà assurée de quelques articles pour la publication de l'automne et je demeure toujours à la recherche de voix à faire entendre. Des collaborations nouvelles peuvent

être source de stimulation de l'intérêt. Dans le numéro 15 de février 2001, j'ai publié un article qui dépassait les normes habituelles tant par sa longueur que par les illustrations qui étaient reproduites. Cette initiative a provoqué des réactions très positives et elles m'ont amenée à proposer au conseil d'administration de renouveler l'expérience. Un espace privilégié sera donc désormais alloué à des articles spéciaux, chaque année, dans une des publications du Bulletin.

Avant de terminer ce rapport, j'aimerais souligner la collaboration exceptionnelle de notre président, Éric Volant, à la vie du Bulletin. Grâce à ses articles si merveilleusement structurés, chaque publication nous donne le pouls de notre association : sa visibilité, les dossiers en cours

et leur évolution, le support discret aux projets et initiatives des membres, puis les perspectives à entrevoir. Le tout est présenté dans un contexte de réflexion élargie et dans un style qui se refuse à la sécheresse du « rapport ». C'est ainsi que **Le mot du Président** est toujours attendu des lectrices et lecteurs. À la lecture des pages bien frappées, personne n'ignore la somme de travail que représente chaque rapport : réunions nombreuses, comités divers, rencontres informelles, maintien de dossiers et des heures d'écriture. Pour cette participation fidèle à chacune de nos publications, au nom des professeures et professeurs retraités et en tant que directrice du Bulletin, je veux exprimer à notre président nos plus sincères remerciements.

Rapport du comité des activités culturelles et sociales

Suzanne Lemerise

Sept rencontres ont eu lieu dans le cadre des activités sociales et culturelles de l'APR-UQAM durant l'année 2000-2001. Elles comportaient d'abord un dîner convivial, soit au restaurant Le Chablis de septembre à décembre, puis au Salon des professeurs, où chacun se sent très « à la maison », de janvier à avril. Au mois de septembre, Michel Allard et Bernard Lefebvre nous ont entretenus de leurs recherches auprès des aînés qui fréquentent les musées. En octobre, Guy Goulet nous a présenté comment il organisait, au Viêt-nam, des ateliers de formation à la gestion de projet.

En novembre, Rachel Desrosiers nous a conviés à « une incursion dans l'univers de l'art inuit ». Nous avons poursuivi sur ce thème en visitant, en janvier, la salle du Musée des Beaux-Arts de Montréal consacrée à l'art inuit et nous avons également visité la galerie Elca London, spécialisée dans ce créneau du marché de l'art. En février, Pierre-Yves Paradis nous a entretenus des enjeux passés et actuels de l'université. Au mois de mars, Jacques Lazure a réfléchi avec nous sur l'importance d'une sociologie critique dans le contexte actuel du néolibéralisme. En avril, Odette Béliveau nous a fait découvrir des aspects du patrimoine bâti de l'UQAM par une visite des lieux. La tradition des *Jeudis de l'APR*, maintenant bien ancrée, se poursuivra en l'année 2001-2002.

COMITÉ POUR LA VALORISATION DU
PATRIMOINE DE L'UQAM

Quelques professeurs de l'APR viennent de former un groupe de travail visant la valorisation du patrimoine de l'UQAM auprès de la communauté universitaire qui, très souvent, ignore totalement l'existence et la valeur patrimoniale de certains lieux et oeuvres d'art de l'UQAM.

L'UQAM présente un intérêt très particulier, car son histoire est inscrite dans une histoire plus large, celle du patrimoine religieux et éducatif d'un quartier, et celle des institutions qui ont été rattachées à l'UQAM lors de sa fondation.

Le premier objectif du comité est de faire un inventaire du patrimoine uqamien bâti, écrit et oral qui mérite d'être connu. Ensuite, il cherchera des moyens pour sensibiliser la communauté universitaire à la richesse de ce patrimoine. Nous comptons rencontrer très bientôt des responsables de services qui pourront nous aider, particulièrement la galerie UQAM et les services des bibliothèques, des archives et des immeubles et équipements.

Les travaux du comité démarreront de façon plus systématique durant la prochaine année et nous comptons sur la collaboration étroite des retraités pour développer des pistes de recherche et suggérer des sources de documentation.

Le comité pour l'année 2000-2001 était formé de Suzanne Lemerise (responsable), Pierre-Yves Paradis, Jacques-Albert Wallot, Bernard Lefebvre et Michel Allard, professeur consultant.

Procès-verbal de la réunion statutaire annuelle 2000 de l'assemblée générale de l'APR-UQAM

Marie-Claire Landry, secrétaire de séance

La réunion, tenue le 17 mai 2000 au local W-R520 du pavillon Thérèse-Casgrain de l'UQAM, débute à 10 heures.

Étaient présents : Philippe Barbaud, Guy Beaugrand-Champagne, André Bergeron, Guy Boulet, Marcel Braitstein, Micheline Couture, Rachel Desrosiers, Alfred Dubuc, Jean-Claude Dupuis, Nadia Fahmy-Eid, Benoît Gendreau, Jean-Jacques Giguère, Guy Goulet, André Hupé, Marie-Claire Landry, Nathalie Langevin, Pierre Lanteigne, Émile Lavallée, Renée Legris, Suzanne Lemerise, Gérard Lucas, Roch Meynard, Jan Pal-kiewicz, Pierre-Yves Paradis, Pierre G. Robineault, Claude Sabourin, Jean-Marc Samson, Klaus Spiecker, Jean-Robert Vanasse, Marc Venne, Éric Volant, Jacques Albert Wallot.

1. *Accueil*

Le président de l'Association, Éric Volant, souhaite la bienvenue à tous les membres présents.

2. *Élection d'un président de séance*

André Bergeron est proposé comme président de séance par Éric Volant, appuyé par André Hupé. Accepté à l'unanimité.

3. *Adoption des ordres du jour*

Il est proposé par Marc Venne, appuyé par Émile Lavallée, d'adopter les ordres du jour suivants :

1. Accueil
2. Élection d'un président de séance
3. Adoption des ordres du jour
4. Approbation du procès-verbal de la réunion du 19 mai 1999 de l'assemblée générale

5. Rapports statutaires :

- 5.1 Rapport du président
- 5.2 Rapport de la secrétaire
- 5.3 Rapport du trésorier
- 5.4 Rapport de la directrice du Bulletin

6. Résolutions statutaires

- 6.1 Accueil des rapports statutaires [résolution ag00-01]
- 6.2 Entérinement des décisions du conseil d'administration [résolution ag00-02]
- 6.3 Adoption des prévisions budgétaires 2000-2001 [résolution ag00-03]
- 6.4 Adoption de la grille de cotisations 2000-2001 [résolution ag00-04]
- 6.5 Élection des membres du conseil d'administration [résolution ag00-05]

7. a. Contestation du projet de loi 102 par l'Alliance des associations de retraités prestataires de régimes complémentaires de retraite du Québec

b. Entente avec le gouvernement concernant les régimes de retraite

8. Projet de Centre d'aide pédagogique aux étudiants et étudiantes (CAPE)

9. Nouveaux projets ou dossiers pour l'exercice 2000-2001

10. Levée de la séance

La réunion sera suivie d'une table ronde sur **l'avenir de l'UQAM** avec la participation

- de madame **Marquita Riel**, doyenne de la Faculté des Communications,
- de monsieur **Georges Laferrière**, doyen de la Faculté des Arts, et
- de monsieur **Robert Proulx**, doyen de la Faculté des Sciences humaines.

4. *Approbation du procès-verbal de la réunion du 19 mai 1999 de l'assemblée générale*

L'adoption du procès-verbal de la réunion statutaire annuelle de l'assemblée générale du 19 mai 1999 est proposée par Benoît Gendreau, appuyé par Nathalie Langevin. Adopté à l'unanimité.

5. *Rapports statutaires*

Les rapports statutaires ont été publiés dans le Bulletin n° 13 de mai 2000. Le président et la secrétaire rajoutent quelques précisions; le trésorier répond à des questions concernant certaines dépenses. Le trésorier indique que notre collègue Guy Goulet a, encore cette année, gracieusement accepté de faire un examen sommaire des livres comptables de l'Association. Son rapport, déposé en séance, sera intégré aux livres comptables de l'Association pour l'exercice 1999-2000.

6. *Résolutions statutaires*

6.1 Accueil des rapports statutaires [résolution **ag00-01**]

Attendu le dépôt des rapports du président, de la secrétaire et du trésorier, publiés dans la livraison 13 du Bulletin;

attendu les précisions fournies en séance;

il est résolu de recevoir les rapports des officiers de l'Association pour l'exercice 1999-2000.

Proposé par Alfred Dubuc, appuyé par Pierre Robineault. Adopté à l'unanimité.

6.2 Entérinement des décisions du conseil d'administration [résolution **ag00-02**]

Attendu les décisions prises par le conseil d'administration dans l'exercice ordinaire de ses fonctions et consignées dans les procès-verbaux des réunions du 25 mai 1999, du 15 septembre 1999, du 13 octobre 1999, du 18 novembre 1999, du 8 décembre 1999, du 27 janvier 2000, du 24 février 2000, du 23 mars 2000 et du 27 avril 2000, dûment versés aux archives de l'Association;

attendu les précisions fournies en séance;

il est résolu d'entériner les décisions prises par le conseil d'administration de l'Association pendant l'exercice 1999-2000.

Proposé par Benoît Gendreau, appuyé par Klaus Spiecker. Adopté à l'unanimité.

6.3 Adoption des prévisions budgétaires 2000-2001 [résolution **ag00-03**]

Attendu le dépôt des prévisions budgétaires de l'exercice 2000-2001 par le trésorier, telles que publiées dans la livraison 13 du Bulletin;

attendu les précisions fournies en séance;

il est résolu d'adopter les prévisions budgétaires de l'Association pour l'exercice 2000-2001 telles que soumises par le trésorier.

Proposé par Jean-Robert Vanasse, appuyé par Pierre-Yves Paradis. Adopté à l'unanimité.

6.4 Adoption de la grille de cotisation 2000-2001 [résolution **ag00-04**]

Attendu la recommandation du conseil d'administration, par résolution à sa réunion du 23 mars 2000, de ne pas augmenter la cotisation à l'Association pour l'exercice 2000-2001;

attendu les précisions fournies en séance;

il est résolu d'adopter la grille de cotisations suivante pour l'exercice 2000-2001 :

membres ordinaires :	25 \$
retraités de janvier :	15 \$

Proposé par André Hupé, appuyé par Jean-Marc Samson. Adopté à l'unanimité.

6.5 Élection des membres du conseil d'administration pour l'année 2000-2001 [résolution **ag00-05**]

Attendu les candidatures soumises et appuyées en séance;

attendu que les mises en nomination suffisaient tout juste à combler les postes à pourvoir;

il est résolu que les sept personnes suivantes soient élues membres du conseil d'administration de l'Association pour l'exercice 2000-2001 :

Rachel Desrosiers
Marie-Claire Landry
Suzanne Lemerise
Roch Meynard
Pierre-Yves Paradis
Jean-Robert Vanasse
Éric Volant.

Proposé par Renée Legris, appuyé par Klaus Spiecker. Adopté à l'unanimité.

Le président remercie chaleureusement Nadia Fahmy-Eid et Joan Esar pour leur précieuse collaboration au conseil d'administration au cours de l'exercice 1999-2000.

7. *Contestation du projet de loi 102*
[résolution **ag00-06**]

Il est proposé par Benoît Gendreau, appuyé par Alfred Dubuc, que le conseil d'administration examine les modalités d'insertion de l'APR-UQAM dans les démarches et revendications de l'Alliance des associations de retraités en guise d'appui de principe à sa démarche au nom des retraités, notamment l'adhésion à cet organisme. Adopté à la majorité.

8. *Indexation des rentes pour les retraités du RREGOP et du RRE*
[résolution **ag00-07**]

Il est proposé par Marc Venne, appuyé par Émile Lavallée, que l'APR-UQAM fasse une représentation politique auprès de la CSN et de la FTQ pour faire en sorte que l'indexation englobe la RRE, le RREGOP, etc. Adopté à la majorité.

9. *Projet de centre d'aide pédagogique aux étudiants et étudiantes (CAPE)*

Nadia Fahmy-Eid rappelle les grandes lignes du projet (exposé en pages 5 et 6 du Bulletin de mai 2000), répond aux questions et invite ceux des membres présents qui le désirent à se joindre à cette initiative.

10. Nouveaux projets

La semaine prochaine, le nouveau CA se réunira afin de répartir les postes de l'exécutif et les diverses responsabilités des conseillers. Les membres présents sont invités à l'informer de projets qui les intéresseraient, par exemple, concernant les jeudis de l'APR ou des projets relatifs à la retraite citoyenne.

11. Levée de la séance

La séance est levée à 11 h 25. Elle est immédiatement suivie de la table ronde sur l'avenir de l'UQAM, où trois doyens (madame Marquita Riel et messieurs Georges Laferrière et Robert Proulx) présentent leur point de vue.

Réunion statutaire annuelle 2001 de l'assemblée générale de l'APR-UQAM

**le jeudi 24 mai 2001
à 9 h 30
au local W-R520
du pavillon Thérèse-Casgrain**

Extrait des ordres du jour proposés

- Approbation du procès-verbal de la réunion 2000 de l'AG
- Informations
- Rapports du président et de la secrétaire; dépôt par le trésorier des états financiers de l'exercice 2000-2001
- Rapports des comités : Bulletin, Comité des activités culturelles et sociales, Centre d'aide pédagogique aux étudiants, Comité de valorisation du patrimoine de l'UQAM
- Résolutions statutaires : adoption des rapports; ratification des actes posés par les dirigeants; cotisation de membre pour l'exercice 2001-2002; prévisions budgétaires de l'exercice 2000-2001
- Délégations de l'Association : adoption de l'annexe C des Statuts
- Grille de remboursement des dépenses
- Initiatives d'engagement social de l'Association
- L'éducation tout au long de la vie : l'UQAM et les 50 ans et plus
- Élection des membres du conseil d'administration

**LUNCH offert par l'Association vers 12 h 30
dans la salle de réunion**

VENEZ NOMBREUX !

Apportez votre exemplaire du Bulletin

**Pourquoi ne pas en profiter, avant la réunion,
pour verser votre cotisation annuelle (30 \$) ?** Vous nous épargnez des frais.